



Genève, le 13 février 2019

Le Conseil d'Etat

501-2019

Conseil des Etats
Commission de la sécurité sociale et de
la santé publique
Monsieur Joachim Eder
Président
3003 Berne

Concerne: 16.411 Initiative parlementaire. Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité – ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Président,

Votre courrier du 15 novembre 2018, adressé à l'ensemble des gouvernements cantonaux concernant l'objet cité sous rubrique, nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Après un examen attentif du projet soumis et du rapport explicatif qui l'accompagne, nous vous informons que notre Conseil n'a pas de remarques particulières à formuler sur l'avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et de la loi sur la surveillance de la santé (LSAMal).

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michele Rignetti

Le président :



Antonio Hodgers

Copie par courrier électronique à:

- aufsicht-krankenversicherung@bag.admin.ch
- gever@bag.admin.ch